



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de de Valeilles, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUTY	M. RATIE	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BEAUPUY	M. AUBERGER
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BELVEZE	M. PRADALIE
BIOULE	M. RICARD	BOUDOU	M. FIELDS
BOURG DE VISA	M. MEYER	BOURRET	M. DUSSAUX
BRASSAC	M. AJAS	CAMPSAS	M. ASTOUL
CASTANET	M. ROUX	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELMAYRAN	M. OLLINO	CASTELSAGRAT	M. DONZELLI
CAUMONT	M. COSTES	CAZALS	M. MONTANE
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT	ESCAZEUX	M. DUILHE
ESPARSAC	M. GUIRBAL	ESPINAS	M. FERAL
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND	GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX
GASQUES	M. LETOURMY	GINALS	M. CADILHAC
GOAS	M. BAQUE	GOLFECH	M. DEPASSE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	GRAMONT	M. SERRES
GRISOLLES	M. MARTY	LABARTHE	M. RESSIJAC
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LAUZERTE	M. PIERASCO	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAVIT DE LOMAGNE	Mme FALGAYRAS	LEOJAC	M. QUATRE
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. MAGNAC
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	LIZAC	M. GUMIERO
MALAUSE	M. VILLA	MANSONVILLE	M. BERTHET
MARIGNAC	M. BUSSO	MARSAC	M. BECBCEC
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE	MEAUZAC	M. SALITOT
MIRABEL	Mme LINSTRUISEUR	MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. SAHUC	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONCLAR DE QUERCY	M. EMBOULAS	MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE
MONTAIN	M. DELLUC	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. BALADIE
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. MASSALOUP	MONTESQUIEU	Mme FEAU
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTJOI	M. BRUEL
MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS	MONTRICOUX	M. BOUISSET
MOUILLAC	M. ROMANO	PARISOT	M. CASTELNAU
PERVILLE	M. VIGROUX	POMMEVIC	M. DELACHOUX
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYLAROQUE	M. BELON
REALVILLE	M. MOURGUES	REYNIES	M. DABOUST
ROUECOR	M. VILLENEUVE	SERIGNAC	M. GIAVARINI
ST-AIGNAN	Mme BENVEGNI	ST-AMANS DU PECH	M. DOUMERGUE
ST-ARROUMEX	M. DELLAC	ST-BEAUZEIL	M. GUINGAL
ST-CIRICE	M. TRAMUZZI	ST-CLAIR	M. VERBRUGGE
ST-MICHEL	Mme TREUILHE	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PROJET	M. ESTRISPEAU	ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT
TOUFFAILLES	M. BARREAU	TREJOULS	M. CORRECH
VALEILLES	M. CREHEN	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU

VAREN
VERFEIL SUR SEYE
VILLEBRUMIER

M. CANTALOUBE
M. BAYLAC
M. ASTOUL

VARENNES
VIGUERON
VILLEMADE

M. CARRASCO
M. COUDERC
M. LABRUYERE

Délégués excusés :

ANGEVILLE
BESSENS
BOULOC EN QUERCY
CANALS
CAUSSADE
CAYRIECH
DONZAC
ESCATALENS
FABAS
FAUDOAS
FINHAN
GENEBRIERES
GLATENS
LABASTIDE ST-PIERRE
LACAPELLE LIVRON
LAFITTE
LAGUEPIE
LAVAURETTE
LOZE
MAUMUSSON
MOISSAC
MONTALZAT
NOHIC
POMPIGNAN
PUYCORNET
SAVENES
ST-ANTONIN NOBLE VAL
ST-ETIENNE DE TULMONT
ST-JEAN DU BOUZET
ST-PORQUIER
ST-VINCENT LESPIJNASSE
VAISSAC
VAZERAC

M. LABORIE
M. GIMBREDE
M. MONTAGNAC
M. PURCHA
M. DUJOLS
M. DONNADIEU
M. SOPETTI
M. BAZIN
M. POZZA
M. DUPONT
M. DUBEROS
M. ESCALETTE
M. RENARD
M. OLIVIER
M. FRAYSSE
M. MASSON
M. SEMPER
M. PASSE DAT
M. FAUCON
M. FAUX
M. HENRYOT
M. CRABIE
M. SAVIGNAC
M. RIBES
Mme PUJOL
M. DE TARRAGON
Mme MILLE
M. AUFRERE
M. TASSIAUX
M. PREVEDELLO
Mme GARRIC
M. DELMAS
M. VEYRAC

BARDIGUES
BOUILLAC
BRESSOLS
CASTERA BOUZET
CAYLUS
COMBEROUGER
DUNES
ESPALAIS
FAJOLLES
FENEYROLS
GARIES
GENSAC
LABASTIDE DE PENNE
LABOURGADE
LACOURT ST-PIERRE
LAFRANCAISE
LARRAZET
LE CAUSE
MAUBEC
MERLES
MONTAGUDET
MONTBARLA
ORGUEIL
POUPAS
PUYLARDE
SISTELS
ST-CIRQ
ST-GEORGES
ST-NAUPHARY
ST-SARDOS
STE-JULIETTE
VERLHAC TESCOU

M. DUPOND
M. MATILDE
M. IBRES
M. WATTEL
M. SERVIERES
M. ANONIOLLI
M. MORELLINI
M. MOLLE
M. MIRAMONT
M. BIGET
M. TONIN
Mme FABAROL
M. BONESTEVE
M. SAMAIN
Mme PIZZINI
M. SEGONNE
Mme SOBOL
M. COUREAU
M. DAYREM
M. HOZJAN
M. BENOIS
M. CHERON
M. PUJOL
M. KENDALL
Me GILLES
M. QUARGENTAN
M. BAILLS
M. PAGES
M. LACAM
M. FENIE
M. GIBERT
Mme EMPTAZ

Pouvoirs à : M. LONGAGNE (MAS GRENIER) pour M. PECH (AUCAMVILLE)
M. GUIRBAL (ESPARSAC) pour M. DUPONT (BALIGNAC)
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)
M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. TSCHOCHÉ (BRUNIQUEL)
M. DESCAZEAUX (GARGANVILLAR) pour M. BENECH (CASTELSARRASIN)
M. LINSTRUISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)
M. FAURE (CUMONT) pour M. DIANA (GIMAT)
M. MAGNAC (LES BARTHES) pour M. SPIGA (LABASTIDE DU TEMPLE)
M. BAQUE (GOAS) pour M. THAU (LAMOTHE CUMONT)
M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. SALOMON (MONTGAILLARD)
M. MALLEVIALLE (ST-PAUL D'ESPIS) pour M. TOUREL (NEGREPELISSE)
M. LABRUYERE (VILLEMADE) pour Mme CASTAGNE (PIQUECOS)
M. BECBEC (MARSAC) pour M. BREIL (PUYGAILLARD E LOMAGNE)
Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD) pour M. BELVEZE (SAUVETERRE)
M. BOYE (ST-NICOLAS DE GRAVE) pour M. TABARLY (SEPTFONDS)
M. MOURGUES (REALVILLE) pour M. AURIENTIS (ST-AMANS DE PELLAGAL)
M. TRAMUZZI (ST-CIRICE) pour Mme CRESSON (ST-LOUP)
M. MARTY (GRISOLLES) pour M. TUYERES (VERDUN SUR GARONNE)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 112

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 18

Assistaient également à la séance :

M. BERTELLI, Conseiller départemental
M. ALBUGUES, Conseiller départemental
M. ALAZARD, Maire de Montaigu de Quercy
M. ROUQUIER, Maire de Valeilles
M. HARTMANN, Directeur Régional Nord Midi-Pyrénées d'Enedis
M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF
Mme LAMRANI-CARPENTIER, Directrice adjointe - Direction Départementale des Territoires
M. DOR, Référent concession EDF
M. BLANC, Consultant concession Enedis
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié Enedis
M. VASSILIADIS, Chargé de communication Enedis
M. LANCE, Responsable concession GRDF
M. FAYOL, Interlocuteur privilégié GRDF
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme DANIEL, Chef de service - Direction Départementale des Territoires
M. JANNIN, Directeur des relations avec les collectivités locales d'Orange
M. CAUSSE, Correspondant réseau des Collectivités Locales
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

GESTION BUDGETAIRE DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2019

Le Président rappelle que le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En ce qui concerne l'investissement, il ajoute que l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Par conséquent, dans l'éventualité de la nécessité d'une dépense urgente (équipement, subventions d'équipement à verser), avant le vote du budget 2019, et qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser en tant que dépense engagée non mandatée, le Président propose aux membres du Comité Syndical de lui accorder cette autorisation selon l'affectation suivante :

Article / Opération	Objet	Montant
Article 2041482 subventions d'équipement versées	Subventions versées aux communes pour leurs travaux d'éclairage public	220 000 €
Opération 9000000001 Equipement SDE	Dépenses d'équipement du SDE (matériel de transport, de bureau, informatique, aménagements, mobilier, ...)	25 000 €

DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser le Président, dans l'attente de l'adoption du budget 2019 et hors restes à réaliser, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants et de l'affectation de crédits suivants :

Article / Opération	Objet	Montant
Article 2041482 subventions d'équipement versées	Subventions versées aux communes pour leurs travaux d'éclairage public	220 000 €
Opération 9000000001 Equipement SDE	Dépenses d'équipement du SDE (matériel de transport, de bureau, informatique, aménagements, mobilier, ...)	25 000 €

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Robert DESCAZEUX